

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-69 du 24 Mars 1987

chargeant le Camarade Romain VILON_GUEZO,
Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim
du Président de la République pour
compter du 25 Mars 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 65 de la Loi Fondamen-
tale, le Camarade Romain VILON_GUEZO, Président du Comité Perma-
nent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim
du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National pour compter du 25 Mars 1987, dès le départ du
Chef de l'Etat.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Mars 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 - CP/ANR 6 - SA/CC du PRPB 4 - SGCEN 4 -
SPD 2 - CPC-PPC 4 - IGE et ses Services 4 - DC/MIL/PR 1 - JORPB 1